

VIDE-PLACARD

- Jour : Le mardi 24 septembre 2013
- Lieu : Noë Cottée dans la grande salle
- Horaires : De 14 h à 17 h

1-Fonctionnement :

Les animateurs parleront du vide-placard dans leurs activités, ils noteront le nom des adhérents qui souhaitent participer et collecteront les listes approximatives établies sur papier blanc des objets qu'ils souhaitent vendre. Date limite pour remettre les listes fin juin.

Tous les matériels et fournitures devront être liés à nos activités.

C'est l'occasion pour tous de faire un tri dans les placards et de donner une seconde vie aux matériels et fournitures qui ne servent plus, ou bien de venir s'équiper à petit prix.

- Qui participe : Exclusivement réservé aux membres de l'Association A.A.A (contrôle des cartes à l'entrée).

Deux possibilités :

- Les adhérents ont plus de 10 objets à vendre, ils devront être présents, nous leur réserverons des tables gratuitement, pour cela, ils devront s'inscrire avant la fin juin auprès de Anne Drouilleau tél : 06 84 14 42 92 ou sur document d'inscription fourni le 3 juin.
- Les adhérents ont au maximum 10 articles à vendre, nous collecterons uniquement **les petits objets** qui seront étiquetés, nous nous chargerons de la vente. Les tout petits objets type boutons, fils, mosaïque, etc... seront regroupés en lot et présentés en sachet.
- **Les objets volumineux** étiquetés seront apportés par les adhérents à la Noë Cottée lors de l'installation de 13 h 30 à 14 h.

A noter : L'étiquetage sera réalisé par les adhérents (N° d'adhérents 2013/2014, N° de l'article et prix).

Une liste des objets à vendre sera établie par adhérent tous objets confondus (voir modèle liste adhérent vide-placard).

- Collecte et restitution :

- Collecte :

Elle se fera au Local le 24 septembre 2013 de 9 h à 11 h.

- Restitution des invendus

Le lundi 30 septembre au Local de 9 h à 11 h. Après avoir reporté sur les listes des adhérents ce qui a été vendu, nous calculerons le montant à verser à chaque participant (le produit sera mis dans une enveloppe au nom de l'adhérent) et nous regrouperons les invendus par N° afin de les rendre.

2 - Responsabilité :

Nous ne serons pas responsables en cas de perte ou de vol.